

SÉANCE DU 17 MAI 2022

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, le 17 mai 2022 à 19 h et à laquelle sont présents :

M. Richard Belhumeur, Maire
M. Éric Deschênes, conseiller au poste numéro 1
M. Richard Dion, conseiller au poste numéro 2
M. Vincent Bergeron, conseiller au poste numéro 3
Mme Louise Jacques, conseiller au poste numéro 4
M. Sylvain Toupin, conseiller au poste numéro 5
Mme Annie Sylvestre, conseiller au poste numéro 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de greffier de la séance. Le directeur des travaux publics, M. François Ricard, est également présent.

Le greffier fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil en date du 13 mai 2022.

1. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE 95

2. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) / ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS SUR LES ROUTES LOCALES DE NIVEAU 1 ET 2..... 95

3. APPEL D'OFFRES POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL 96

1. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*, le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, dépose au conseil le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel qu'audité par *Yvan Gaudet CPA*.

rés. 22-05-2022

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le rapport financier 2021 tel que présenté par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

2. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) / ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS SUR LES ROUTES LOCALES DE NIVEAU 1 ET 2

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 256 664 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité de Saint-Cuthbert visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que

les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Cuthbert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert a encourus des frais admissibles au ERL pour un montant de 395 119 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'information sur l'aide financière reçue et les frais encourus doivent être présentés dans le rapport financier 2021 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

rés. 23-05-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert atteste la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2, tel que présentés dans le rapport financier 2021 à la page S51-3, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale-Volet entretien du réseau local.

Adoptée à l'unanimité.

3. APPEL D'OFFRES POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour l'agrandissement du garage municipal;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi numéro 29, le 24 septembre 2020, modifiant la *Loi sur les ingénieurs* et élargissant le champ de pratique exclusif aux ingénieurs;

CONSIDÉRANT la nature des travaux demandés dans ledit appel d'offres, il est impératif de soumettre la conception des plans et devis à un ingénieur membre de l'*Ordre des ingénieurs du Québec*;

rés. 24-05-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Jacques, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert mette fin à l'appel d'offres numéro 2022-02 et intitulé « Agrandissement du garage municipal 2022 » sur le *Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec*;

QUE des soumissions soient demandées pour la conception des plans et devis ainsi que l'étude géotechnique conformément à la *Loi sur les ingénieurs*.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

Je, Richard Belhumeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Belhumeur, Maire

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 24^e jour du mois de janvier 2022.

Larry Drapeau
Directeur général et greffier-trésorier

